# Organes délibérants des EPCI. Recomposition. Délibération avant le 31 août 2025

## Revue - Intercommunalité

### Source - Circulaire

La circulaire n° ATDB2503087C du 17 mars 2025 est relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.